

Liste des pièces justificatives pour le dossier d'inscription



- ✓ Fiche d'inscription rassemblant les coordonnées de la famille
- ✓ Photocopie du livret de famille
- ✓ Fiche sanitaire destinée aux services médicaux
- ✓ Le nom et le numéro de téléphone du médecin de famille
- ✓ Nom et numéros de téléphone des personnes majeures autorisées à conduire ou à reprendre l'enfant. Une pièce d'identité sera demandée à toute personne venant chercher l'enfant. La responsable se réserve le droit de juger de la « capacité » de la personne autorisée à reprendre l'enfant.
- ✓ Le compte rendu de jugement de divorce ou attestation écrite du droit de garde signée des deux personnes dans le cas d'une union libre.
- ✓ L'autorisation écrite permettant :
 - l'appel aux services d'urgence, l'hospitalisation de l'enfant et la pratique d'une anesthésie générale si nécessaire, en cas d'impossibilité de joindre les parents.
 - Les sorties pédagogiques.
 - de photographier l'enfant dans le but d'un affichage au sein de la structure, dans la presse locale, sur le site de la Communauté de Communes.
 - De consulter le montant des ressources familiales sur le site « CAFpro » de la Caisse d'Allocations Familiales
- ✓ La photocopie du carnet de santé mentionnant les vaccinations (les enfants sont soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes de loi en vigueur). Une contre indication doit être attestée par certificat médical.
- ✓ Une attestation médicale indiquant l'absence de contre-indications à fréquenter un accueil collectif.
- ✓ Le dernier avis d'imposition pour les personnes non allocataires de la CAF (de chacun des deux parents s'il n'est pas commun).
- ✓ Un exemplaire du règlement de fonctionnement paraphé par les deux parents.
- ✓ L'attestation parentale d'adhésion au règlement de fonctionnement signée des parents.